## 10 - Formation de gérant

## Définition

Si c'est la première fois que vous vous retrouvez gérant d'une entreprise, vous pouvez très bien avoir l'envie de suivre une formation pour apprendre à bien gérer cette nouveauté, ou pour tout autre chose en lien. Selon le domaine d'activité que vous voulez exercer, un stage d'initiation à la gestion peut être obligatoire (pour les artisans notamment).

## **Aides**

Sachez que si vous êtes demandeur d'emplois au Pôle emploi, les frais de formation peuvent être remboursés.

Par la suite, en tant que travailleur non salarié (TNS), vous pourrez bénéficier d'une prise en charge partielle ou totale du coût de votre formation. En effet, il existe des cotisations pour les formations professionnelles. Il faudra cependant soumettre votre demande au Fonds d'Assurance Formation (FAF) qui se réserve le droit d'accepter ou non votre formation.

Au préalable, vous devrez trouver vous-même l'organisme qui dispense la formation, et ce au minimum 1 mois avant qu'elle commence. Ensuite, il vous faudra déposer une demande de prise en charge de son coût auprès de son FAF.

Attention, seuls les frais de la formation peuvent être pris en charge. Si celle-ci demande des déplacements, un logement ou autres, ceux-ci seraient à vos frais.